

COLLOQUE LES ASPECTS JURIDIQUES DU SURTOURISME

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
L'ONU TOURISME

Lundi

17 juin 2024

Amphithéâtre Bachelard

17 rue de La Sorbonne

75005 PARIS

LIEN INSCRIPTION



PRÉSENTATION

Le surtourisme, phénomène relativement contemporain d'ampleur mondiale, fait référence à la situation où les destinations touristiques sont submergées par un afflux massif de visiteurs, dépassant souvent leur capacité d'accueil et mettant en péril l'équilibre environnemental, social et économique des lieux. Ce phénomène est alimenté par divers facteurs tels que la mondialisation, l'essor des technologies de voyage, la hausse du niveau de vie et la démocratisation des transports notamment le transport aérien.

Aujourd'hui, le surtourisme est plus que jamais d'actualité, avec des destinations emblématiques comme Venise, Barcelone ou Bali faisant régulièrement les gros titres pour leurs problèmes liés à l'excès de tourisme. Les conséquences néfastes du surtourisme sont multiples : épuisement des ressources naturelles, congestion des infrastructures, dégradation du patrimoine culturel, hausse des prix immobiliers, tensions sociales entre résidents et visiteurs, et altération de l'identité locale.

Dans le cadre de notre colloque sur les aspects juridiques du surtourisme, il sera crucial d'analyser les implications légales de ce phénomène complexe. Les autorités locales et les gouvernements sont confrontés à des défis juridiques majeurs, notamment en matière de régulation des flux touristiques, de préservation de l'environnement, de gestion des locations touristiques type Airbnb, de protection du patrimoine et de maintien de l'ordre public.

Les solutions juridiques envisageables vont de la mise en place de quotas de visiteurs, de taxes touristiques, de réglementations sur les locations saisonnières, à l'adoption de mesures de zonage et de protection du patrimoine. Toutefois, ces mesures doivent être élaborées avec soin pour éviter des effets indésirables tels que la discrimination ou la limitation de l'accès à la culture et aux loisirs.

Par ailleurs, une approche juridique efficace du surtourisme nécessite une collaboration étroite entre les autorités locales, les acteurs du tourisme, les résidents et les organisations internationales. Il est également crucial d'intégrer des considérations de durabilité, d'équité et de justice sociale dans toutes les politiques et réglementations élaborées pour faire face à ce défi majeur du XXI^e siècle. En définitive, le colloque sur les aspects juridiques du surtourisme offre une occasion précieuse de faire le point sur la définition du surtourisme, ses causes et de proposer des solutions innovantes pour remédier à ce défi menaçant une partie de l'écosystème touristique

Christophe BECHU

Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des
territoires de France

9H
9H30

Sujet:

Présentation de la question du surtourisme et de son évolution

10H00

Laurence JEGOUZO, Co-directrice du M2 Droit du tourisme et des transports
et co-directrice du SERDEAUT

Mathis STOCK, Professeur à l'Université de LAUSANNE

10H30 : PAUSE

Sujet:

11H00

Droit de l'environnement et surtourisme

Norbert FOULQUIER, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Co-directeur
du SERDEAUT

Nicolas DAYOT, Président de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA)

12H00: QUESTIONS

12H30 : PAUSE DEJEUNER

Sujet:

14H30

Les libertés publiques et le surtourisme

Frédéric BOUIN, Directeur du Master Droit de l'environnement et de l'urbanisme
Université de Perpignan

Matthieu LEVY, Consultant Développement Touristique In Extenso

Sujet:

15H30

La question des hébergements touristiques au regard du surtourisme

Sophia HAMOUDI RICHE, Directrice fiscale du CNRS

Christophe LACHIÈZE, Professeur de droit privé à l'Université Paris 8 Vincennes -
Saint-Denis

Sujet:

16H30

Le surtourisme au niveau international

Alicia GOMEZ, Directrice juridique de l'ONU Tourisme

Javier MELGOSA, Professeur à l'Université de SALAMANCA

Julio FACAL, Professeur à l'Université de Montévidéo, URUGUAY

17H30 SYNTHÈSE

18H00 COCKTAIL



CETTE FORMATION PERMET DE VALIDER LES HEURES DE FORMATION OBLIGATOIRES DES AVOCATS



DROIT D'ENTRÉE : 75€



**LIEN INSCRIPTION:
[TTPS://FORMS.GLE/JEZMWZNVCTP638L69](https://forms.gle/JEZMWZNVCTP638L69)**



**AMPHITHÉÂTRE BACHELARD
17 RUE DE LA SORBONNE
75005 PARIS**



PLAN D'ACCÈS

NOUS CONTACTER :



UNIV.PARIS1TOUR@GMAIL.COM



SERDEAUT@UNIV-PARIS1.FR

AmériGo



HFW

worldia

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
FONDATION
PANTHÉON-SORBONNE

SETO SYNDICAT
DES ENTREPRISES DU
TOUR OPERATING

DALLOZ

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
ÉCOLE DE DROIT
DE LA SORBONNE

SERDEAUT
Sorbonne Etudes et Recherche en Droit de l'Environnement,
de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Tourisme

GRISAY
lawyers & consultants

voyage privé

IRJS Institut de
Recherche
Juridique de
la Sorbonne
1984-2008

DGE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES

APST
Association Professionnelle
de Solidarité du Tourisme

FTPA
AVOCATS

TOURMAG
Le Média spécialiste du tourisme

GA

Juristourisme

FNHPA
FÉDÉRATION NATIONALE
DE L'HOTELLERIE
DE FLEIN AIR

CLYDE&CO